



Les aides aux entreprises et les outils de financement régionaux

LA STRATEGIE ECONOMIQUE DE LA REGION A L'ÉGARD DES ENTREPRISES REPOSE SUR 3 TYPES D'INTERVENTION

- **LES AIDES INDIVIDUELLES** qui, en application du Schéma Régional de Développement Économique, ont été simplifiées et s'organisent autour de 3 catégories d'intervention :
 - aides aux études et investissements immatériels (AR EXPERTISE)
 - aides à l'emploi (AR EMBAUCHE)
 - aides à l'investissement matériel (AR INVESTISSEMENT)
- **DES DISPOSITIFS SPECIFIQUES : R&D et ACTIONS COLLECTIVES** qui répondent à des projets de structuration d'un groupe d'entreprises ou d'un secteur d'activité
- **LES RENFORCEMENTS DES FONDS PROPRES** des entreprises afin de les doter des moyens financiers nécessaires à leur développement



ACCOMPAGNER GLOBALEMENT LE PROJET STRATÉGIQUE D'UNE ENTREPRISE

LE PROJET STRATÉGIQUE, C'EST UN PROJET :

- **important** ;
- **global** (intégré) ;
- **défini dans la durée** ;
- qui répond à des **enjeux essentiels** ;
- qui se traduit par une **prise de risque** ;
- qui peut avoir un **impact territorial ou régional**.

2 programmes **GRACE** (création) et **GRADIENT** (développement) utilisant les mêmes dispositifs génériques :

- A.R. EMBAUCHE
- A.R. INVESTISSEMENT
- A.R. EXPERTISE

Ces 3 dispositifs pourront être combinés entre eux (dans les limites de la réglementation européenne : **non cumul entre investissements et emplois directs**)

GRACE : Gamme Régionale d'Accompagnement de la Création d'Entreprises

GRADIENT : Gamme Régionale d'Accompagnement du Développement et de l'Investissement des Entreprises

	GRACE (création-reprise)	GRADIENT (développement)
Secteurs éligibles :	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de production - Services aux entreprises (sauf transport) - Entreprises plates-formes (B to B) - BTP - Services aux particuliers <i>(sauf hôtellerie, restauration, services financiers, immobiliers et de location, les activités juridiques et comptables, les services de santé et d'action sociale)</i> - Structures d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de production - Services aux entreprises (sauf transport) - Entreprises plates-formes (B to B) - BTP (en ZPRDT ou pour des projets notoirement innovants) - Services aux particuliers (en ZPRDT ou pour des projets notoirement innovants) - Structures d'insertion
		3



PRINCIPES DIRECTEURS DES AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES

LA BONIFICATION DES AIDES EN FONCTION DES PRIORITES STRATEGIQUES REGIONALES :

■ liées à la situation de l'entreprise :

- TPE,
- ZPRDT (*voir carte ci-après*)

■ stratégiques :

- filières,
- internationalisation,
- développement durable,
- économie solidaire,
- innovation

■ La Région réserve l'essentiel de ses aides individuelles aux Petites et Moyennes Entreprises

Définition simplifiée (cas général) :

- entreprises de moins de 250 personnes
- et n'appartenant pas à plus de 25% à un groupe de plus de 250 personnes

■ **Création ou reprise** : une définition plus large des **bénéficiaires** et **conditions de subvention** plus favorables

■ **Mise en place de plafonds globaux**

- **Aide régionale maximum** sur une période de 3 ans de **200.000 €** dans le cadre du règlement *de minimis*
- **Aide régionale plafonnée à 1 fois les fonds propres** (2 fois pour TPE)

■ Pour les dossiers les plus importants, une relation formalisée dans une **convention d'objectifs pluri-annuelle**

GRAINE : Gamme Régionale d'Accompagnement de l'Innovation des Entreprises

■ basé sur un partenariat systématique **OSEO / Région Alsace**

■ utilisant **3 dispositifs** selon les cas

LE PROGRAMME GLOBAL **GRAINE** D'ACCOMPAGNEMENT DE L'INNOVATION ET DES PROJETS DE R&D

■ Jeunes entreprises (moins de 3 ans) :

Fonds Régional de Financement Initial - FRFI

→ subventions de la Région

■ Développement d'entreprises :

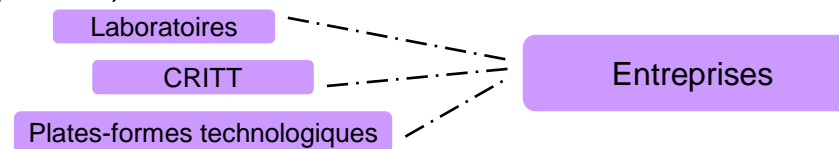
Fonds Régional de l'Innovation - FRI

→ avances remboursables de la Région et/ou d'OSEO Innovation

■ Collaborations entreprises/labos de recherche :

Appel à projets R&D

→ subventions ou avances de la Région (complétées par d'autres financements publics)



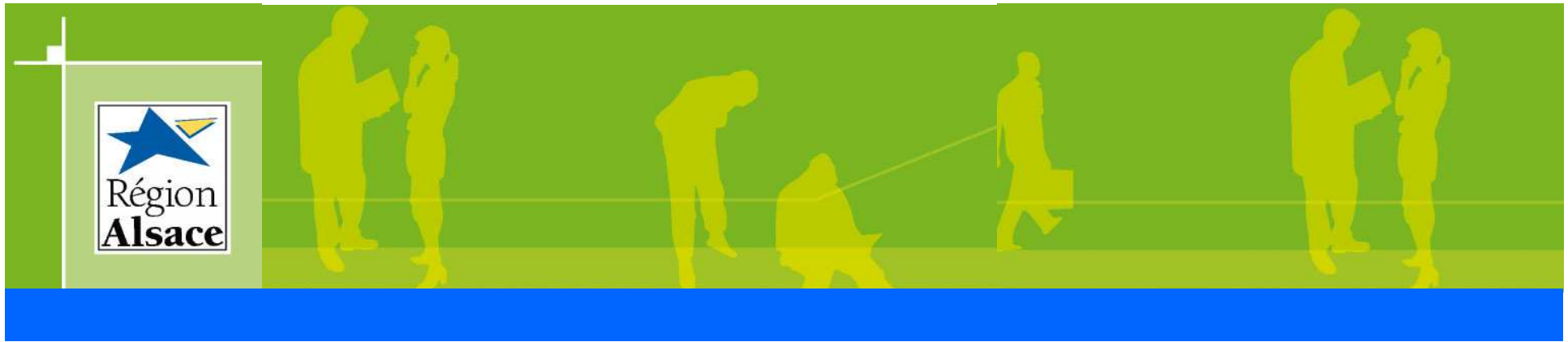
Un soutien global au renforcement des compétences :

■ Outils Région (Prisme, Cortechs, Pré-diagnostic, Bourses post-doctorales)



LES OUTILS DE FINANCEMENT REGIONAUX

- Fonds Régionaux de Garantie Alsace
- Chaîne du Capital Investissement



LE FONDS REGIONAL DE GARANTIE ALSACE

Partenariat OSEO



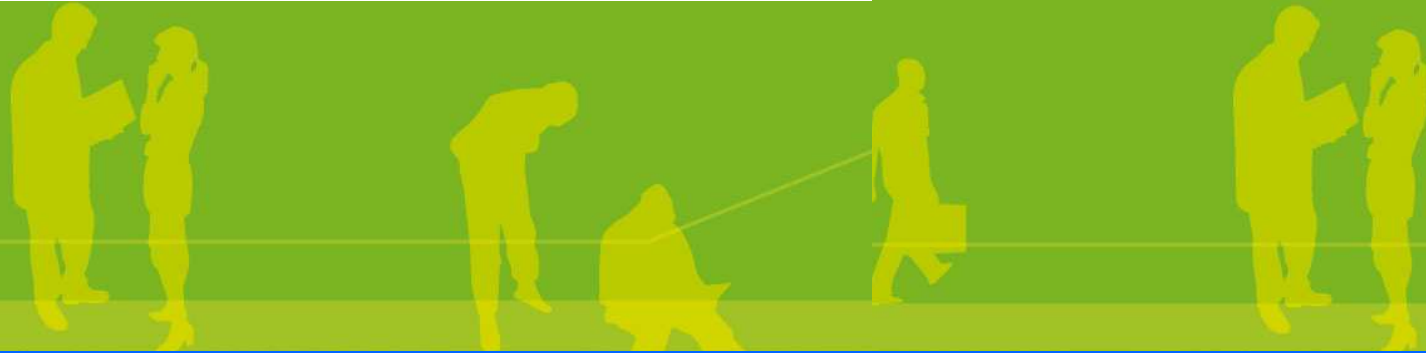
OBJECTIFS

- Rendre toujours plus facile l'accès au crédit des créateurs, repreneurs et chefs d'entreprises,
- Répondre aux besoins de financement
- Compléter la garantie OSEO pour permettre de porter le taux de couverture total à 70 %



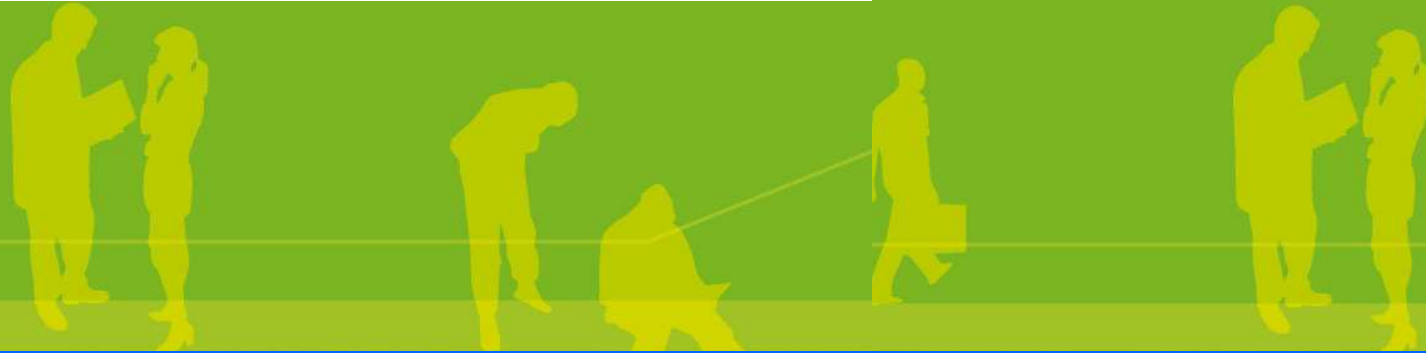
CIBLES

- PME respectant la définition européenne soit :
 - < 250 salariés
 - CA < 50Mio €
 - Total bilan < 43 Mio €
- Implantées sur tout le territoire alsacien



PROGRAMMES FINANCES

- La création d'entreprises
- L'acquisition et le développement de nouveaux équipements
- L'innovation d'entreprises (lancement d'un nouveau produit, industrialisation d'une innovation technologique, modernisation de l'outil de production...)



CONCOURS BANCAIRES GARANTIS

- Prêts à long et moyen terme, y compris les prêts personnels aux dirigeants pour apport en fonds propres
- Caution bancaire liée à un crédit vendeur
- Financement en fonds propres ou quasi fonds propres (Prêt participatif d'Amorçage)

La durée doit être supérieure ou égale à deux ans



CONCOURS BANCAIRES GARANTIS

- Montant maximum : 503 000 €
- La durée doit être supérieure ou égale à deux ans
- Taux de couverture de la garantie : 70%
- Quotité garantie : 35% Région / 35% OSEO



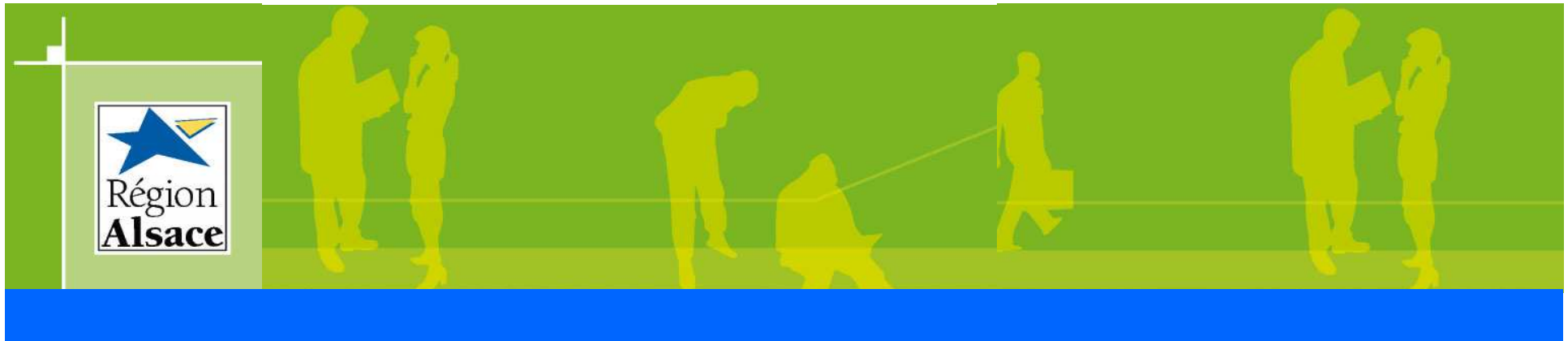
TRAITEMENT DES DOSSIERS

- Les demandes de garantie sont à transmettre à OSEO Garantie
- Une première instruction est réalisée par notre partenaire
- Le dossier d'instruction est envoyé à la Direction du Développement Economique de la Région Alsace pour décision finale
- Délais de réponse impartis à la Région : 5 jours



ACTION DE LA REGION ALSACE POUR LE FINANCEMENT DES PME FACE A LA CRISE FINANCIERE

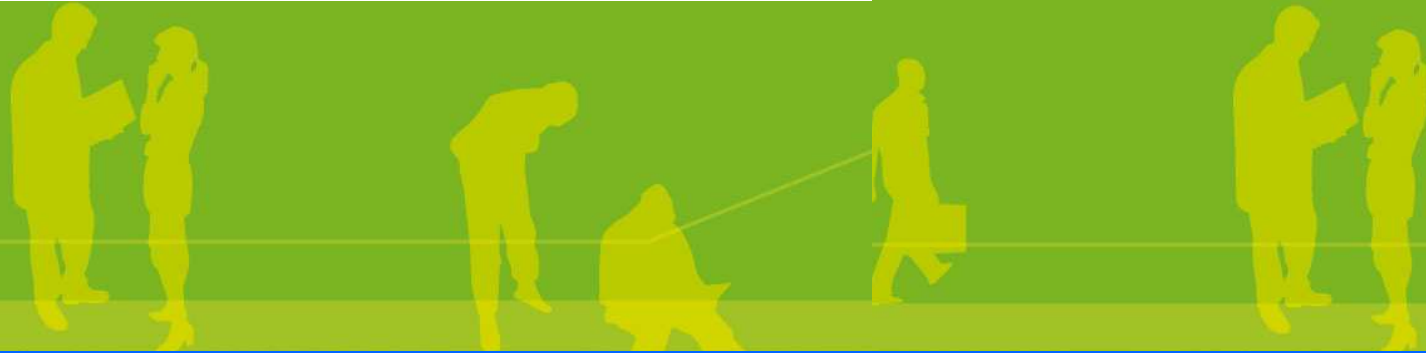
Pour que la Région Alsace puisse contribuer encore davantage à faciliter et sécuriser les interventions des établissements dans le financement du développement des entreprises régionales dans ce moment critique, des évolutions ont été apportées aux fonds régionaux de garantie.



- **Elargissement des opérations éligibles** sur :

- la transmission d'entreprise,
- les investissements immatériels,
- le développement durable,
- l'exportation et l'internationalisation,

- **La restructuration financière des entreprises en difficulté passagère.** Cette dernière mesure permettra de consolider sur le Moyen et le Long Terme les crédits à Court Terme accordés aux PME et de favoriser l'octroi par les banques de crédits nouveaux pour financer les besoins liés à l'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement.

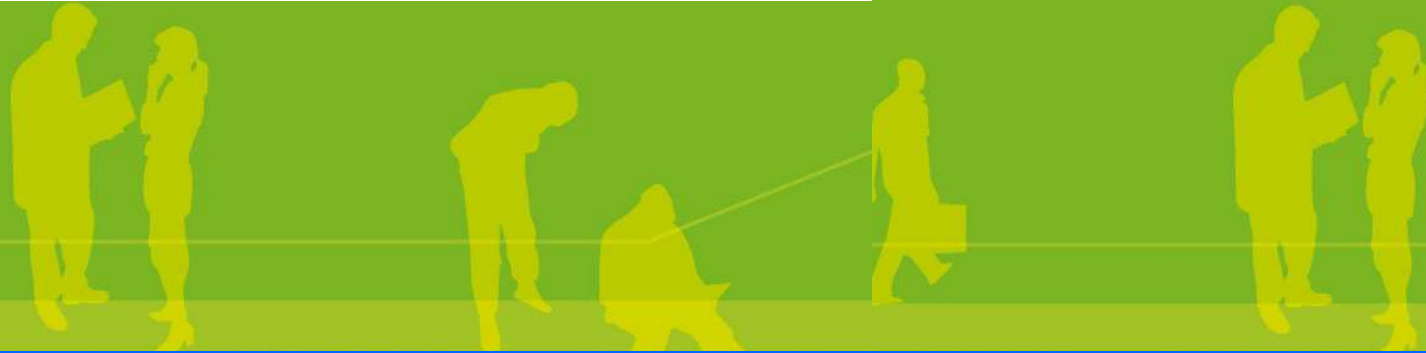


■ **Modification de la nature des concours éligibles : les concours bancaires pourront aussi prendre la forme de contrat de développement** et ce, plus particulièrement dans le cadre d'une création, d'une transmission ou du développement d'un projet innovant.

■ **les contrats de développement innovation** : 40.000 € et 503.000 €

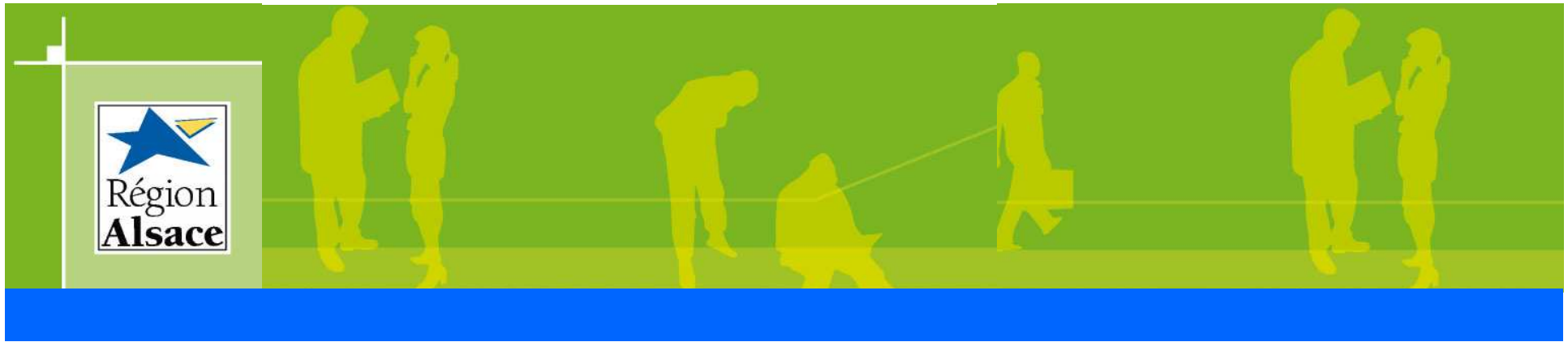
■ **les contrats de développement création** : 40.000 € et 80.000 €

■ **les contrats de développement transmission** : 40.000 € et 400.000 €.



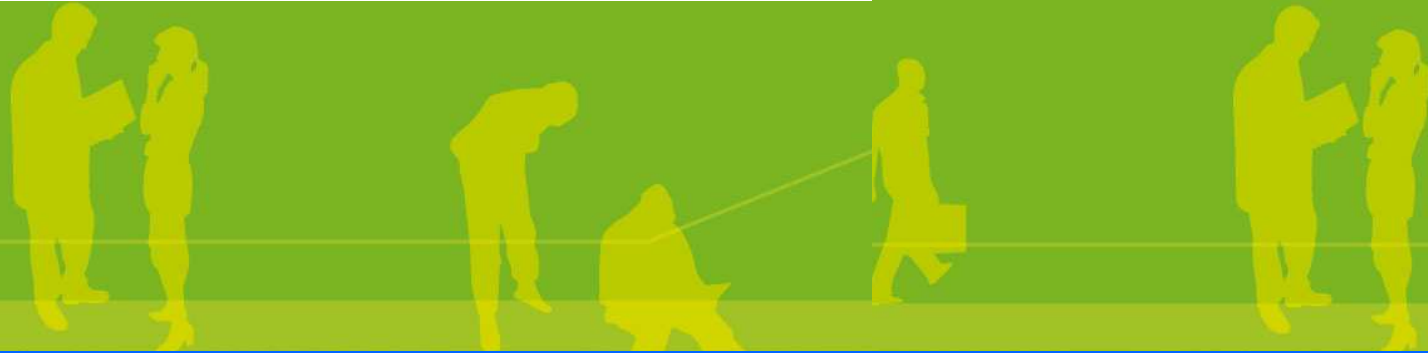
QUELQUES CHIFFRES :

- Dotation du fonds : 3,4 M€
- Depuis 2001 : 356 interventions soit un montant total de prêt garanti de plus de 28 M€
- En 2009 : 50 interventions représentant un montant de prêt garanti de plus de 16 M€



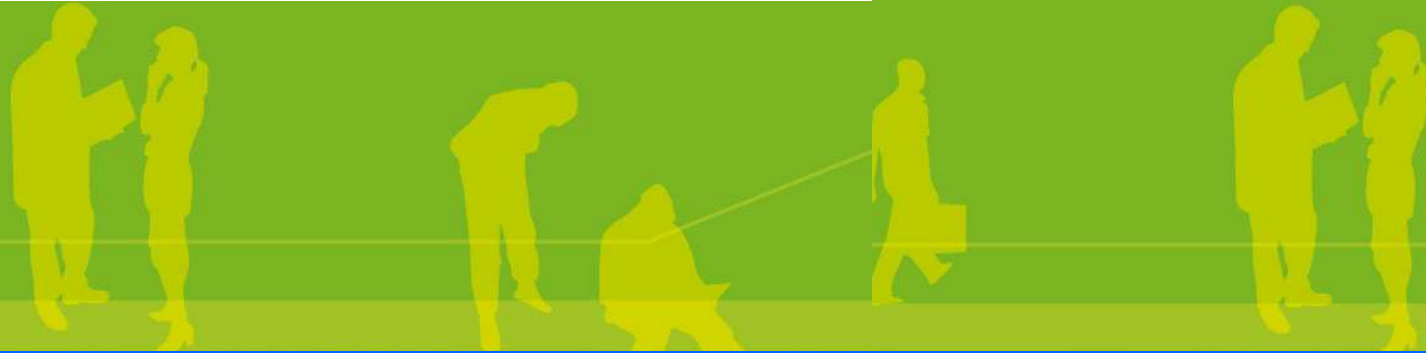
LE FONDS REGIONAL DE GARANTIE ALSACE TPE

Partenariat SIAGI



OBJECTIFS

- Rendre toujours plus facile l'accès au crédit des créateurs, repreneurs et chefs d'entreprises,
- Répondre aux besoins de financement
- Compléter la garantie SIAGI pour permettre de porter le taux de couverture total à 50 % voire 80 %



CIBLES

- Les Très Petites Entreprises moins de 10 salariés implantées sur tout le territoire alsacien



PROGRAMMES FINANCES

- Les opérations de fonds de roulement répondant à une augmentation des besoins d'exploitation liée à un programme d'investissement engendrant une progression d'activité
- Création, installation ou reprise d'entreprise
- Investissement dans les TIC des entreprises artisanales
- Secteur agricole
- Crédit vendeur



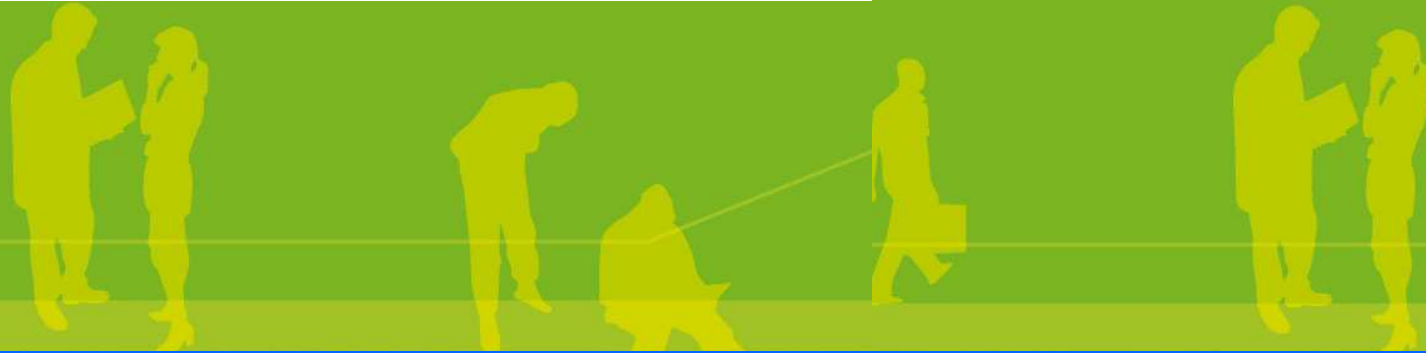
CONCOURS BANCAIRES GARANTIS

- **Les opérations de transmission/reprise/première installation** : concours bancaire maximum garanti à **300.000 €**
- **Les créations** : concours bancaire maximum garanti à **100.000 €**
- **Les opérations de développement des projets d'investissement en croissance, les projets d'innovation, d'internationalisation, développement durable** : concours bancaire maximum garanti à **300.000 €**
- **Le taux de couverture de la garantie** : **50% voire 80%**
- **Quotité garantie** : **1/3 Région / 2/3 Siagi**



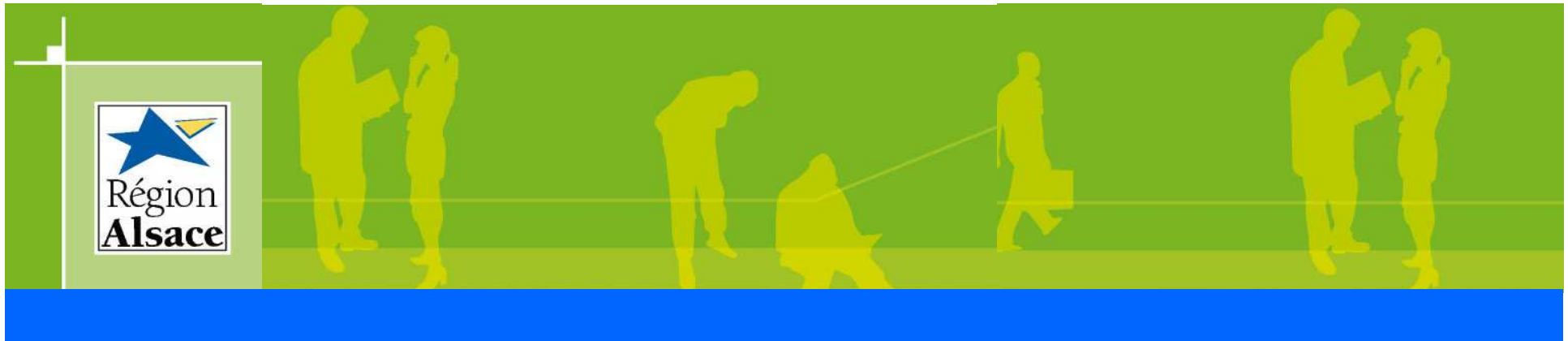
TRAITEMENT DES DOSSIERS

- Les demandes de garantie sont à transmettre à SIAGI
- Une première instruction est réalisée par notre partenaire
- Le dossier d'instruction est envoyé à la Direction du Développement Economique de la Région Alsace pour décision finale
- Délais de réponse impartis à la Région : 5 jours

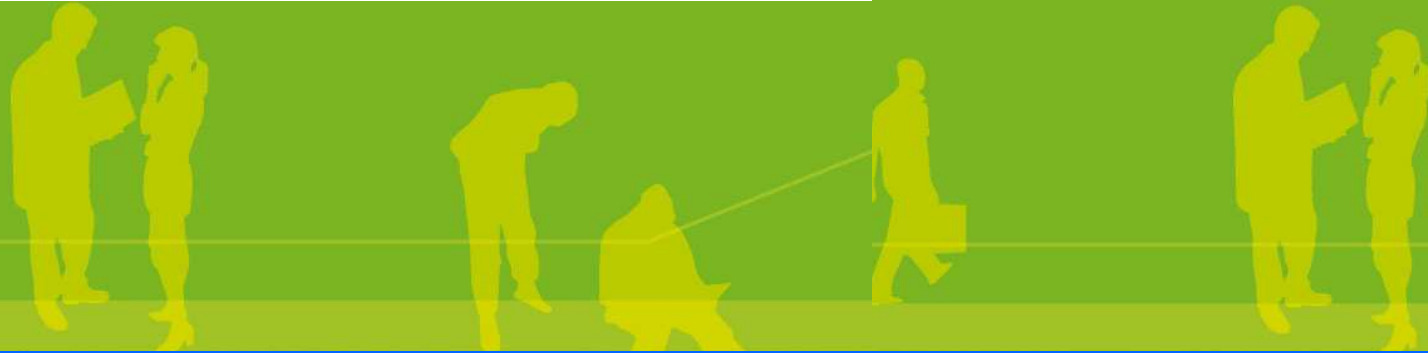


ACTION DE LA REGION ALSACE POUR LE FINANCEMENT DES PME FACE A LA CRISE FINANCIERE

Pour que la Région Alsace puisse contribuer encore davantage à faciliter et sécuriser les interventions des établissements dans le financement du développement des entreprises régionales dans ce moment critique, des évolutions ont été apportées aux fonds régionaux de garantie.

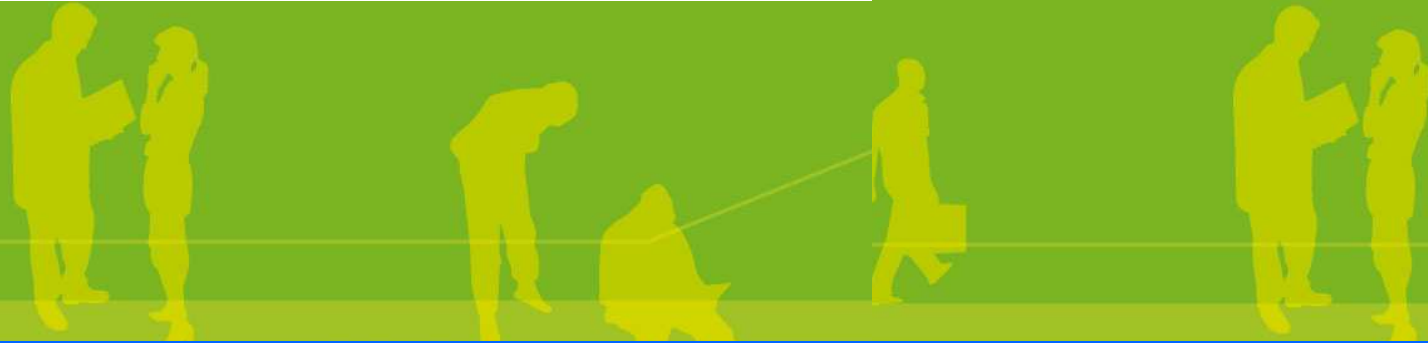


- **Les opérations de court terme dans la limite de 50.000 €. L'intervention du Fonds Régional de Garantie Alsace TPE permettra de **couvrir en garantie 70% de l'opération.****
- **Garantie a posteriori d'un crédit d'investissement mis en place depuis au moins 2 ans, en cours d'amortissement et sur lequel l'intervention du fonds n'avait pas été sollicitée à l'origine.**



QUELQUES CHIFFRES

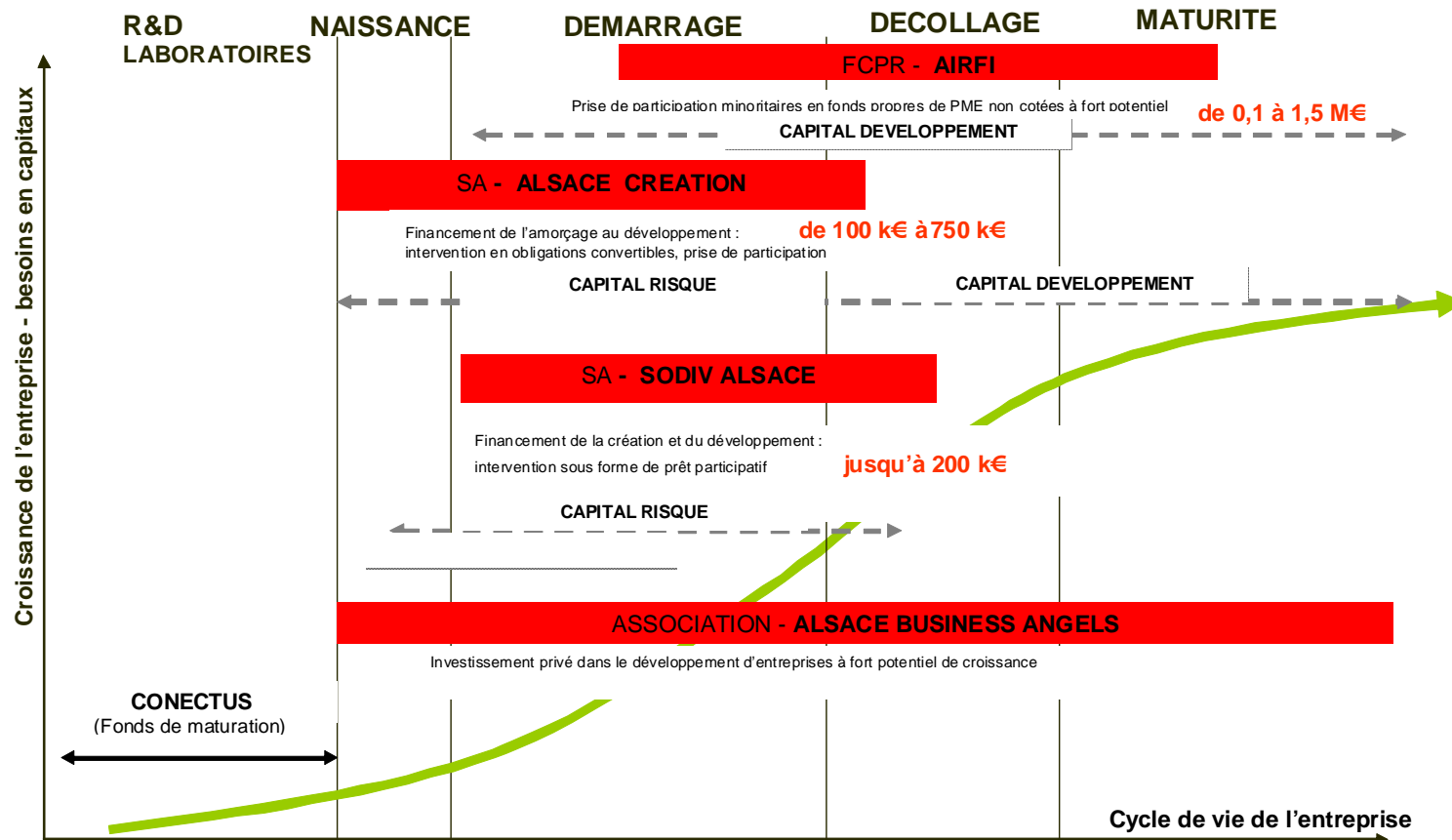
- Dotation du fonds : 150 000 €
- Depuis 2001 : 61 projets soutenus représentant un montant total de prêt garanti de plus de 4 M€



LA CHAINE DU CAPITAL INVESTISSEMENT

Outils Régionaux

La chaîne du capital investissement en Alsace (outils régionaux)



FONDS DE MATURATION CONECTUS ALSACE

■ Le Fonds Conectus Alsace a pour vocation de financer la maturation de projets innovants, la "preuve du concept" ou les prototypages requis pour pouvoir transférer la technologie à des partenaires industriels et/ou financiers.

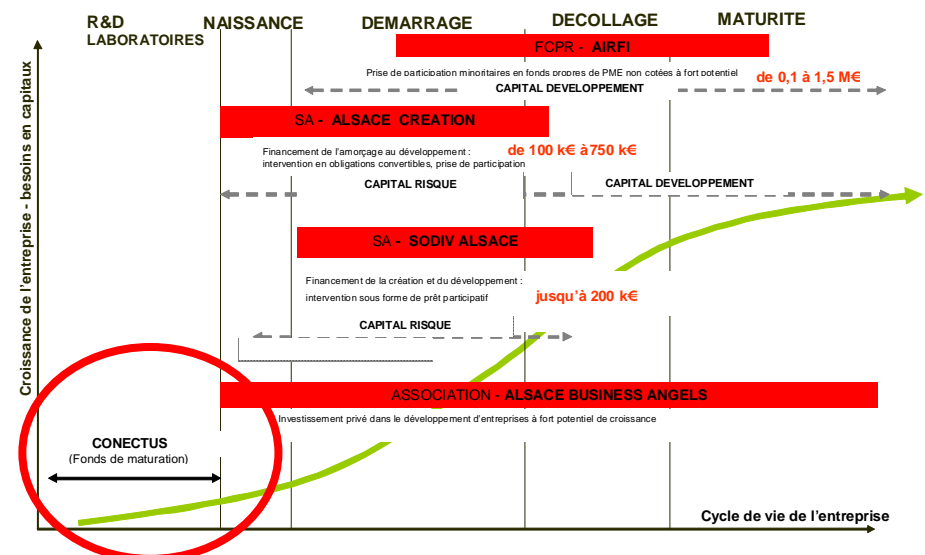
(création d'entreprise innovante, partenariat, licence).

■ Le fonds est techniquement géré par OSEO innovation partenaire de Conectus Alsace, qui contractualise les financements à travers l'outil "Avances Remboursables".

En cas de succès des démarches de valorisation entreprises, suite à la maturation du projet, le remboursement de l'aide se fera sur :

- le chiffre d'affaires généré (produits, services...) par la technologies valorisée : 50% à concurrence du montant financé ;
- la concession de licence ou la cession de brevet : 100% à concurrence du montant financé.

La chaîne du capital investissement en Alsace (outils régionaux)



Les projets doivent être issus des laboratoires des établissements publics de recherche, membres de Conectus Alsace (CNRS, INSERM, INSA de Strasbourg, ENGEES, UHA, ULP, UMB, URS, HUS) présentant un fort potentiel de valorisation.

FONDS DE MATURATION CONECTUS ALSACE

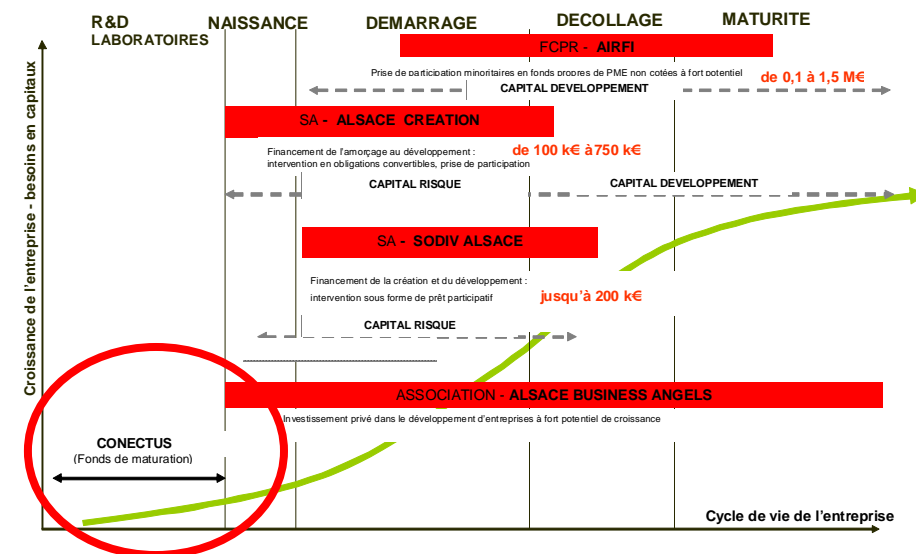
■ Les projets sélectionnés portent sur la validation et la consolidation d'une ou plusieurs inventions provenant de la recherche publique et doivent reposer sur des résultats expérimentaux déjà indiscutables. L'existence d'un produit ou d'une technologie déjà identifiés est indispensable.

La sélection des projets prend plus particulièrement en compte les aspects concernant la technologie, les développements requis, le porteur et l'équipe de recherche, l'état de la propriété intellectuelle et le marché potentiel.

■ Le fonds ne finance que les coûts additionnels* des projets entrepris (salaires et missions des personnels recrutés pour le projet, équipement, consommables, sous-traitance dans la limite de 50% des coûts de fonctionnement sauf dérogation), les prélèvements à concurrence des pourcentages autorisés des différents organismes de financements.

* *coûts additionnels* : les sommes qui n'auraient pas été dépensées si le projet n'avait pas été entrepris

La chaîne du capital investissement en Alsace (outils régionaux)



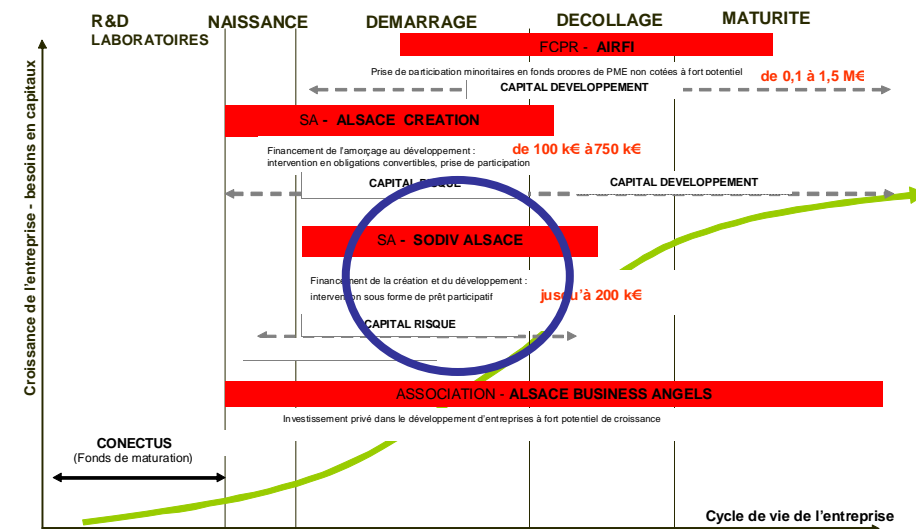


Société de Diversification SODIV ALSACE

■ **Sodiv Alsace, SA au capital de 6,71 M€** a pour objectif de financer des entreprises en création ou en développement, principalement sous forme de prêts participatifs et exceptionnellement sous forme d'apports en fonds propres sur tous les bassins d'emplois de la région Alsace. Ses ressources financières sont d'origine publique ainsi que privée.

■ **Sodiv Alsace a pour vocation de faciliter le démarrage et le développement des PME, créateurs de valeur et d'emplois en Alsace.** Par ailleurs, elle a aussi la possibilité d'accompagner la création et le développement de l'emploi au titre de l'article 1233-84 du code du Travail et ce dans le cadre de la reconversion industrielle.

La chaîne du capital investissement en Alsace (outils régionaux)



Profil des entreprises : les PME au sens de la définition communautaire, dans les secteurs de l'industrie et du service à l'industrie (hormis les activités de services aux particuliers).

Caractéristiques des investissements : sous forme de prêt participatif sans garantie, ou plus exceptionnellement sous forme de participation en capital et/ou en obligation convertible. Les concours sont limités à 200.000 €

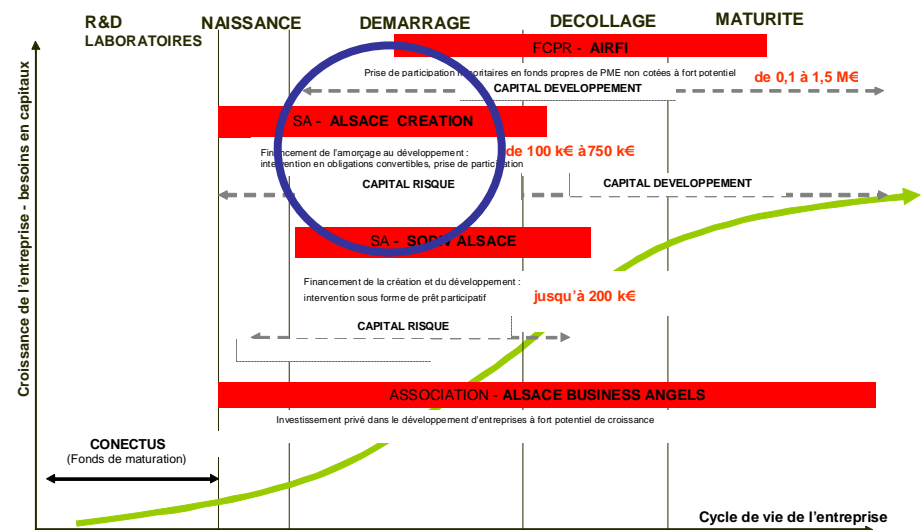
ALSACE CRÉATION

■ **Société anonyme au capital de 12 655 395 €** créée à l'initiative de la Région Alsace et de 24 partenaires économiques et financiers, Alsace Création a pour objectif de renforcer les fonds propres des petites et moyennes entreprises alsaciennes. Désormais Alsace Création intervient dans des projets de :

- Amorçage,
- Création ,
- Développement, transmission,
- Retournement.

Ses ressources financières sont d'origine publique ainsi que privée.

La chaîne du capital investissement en Alsace (outils régionaux)



Caractéristiques des investissements : sous forme de participation en capital ou obligations convertibles.

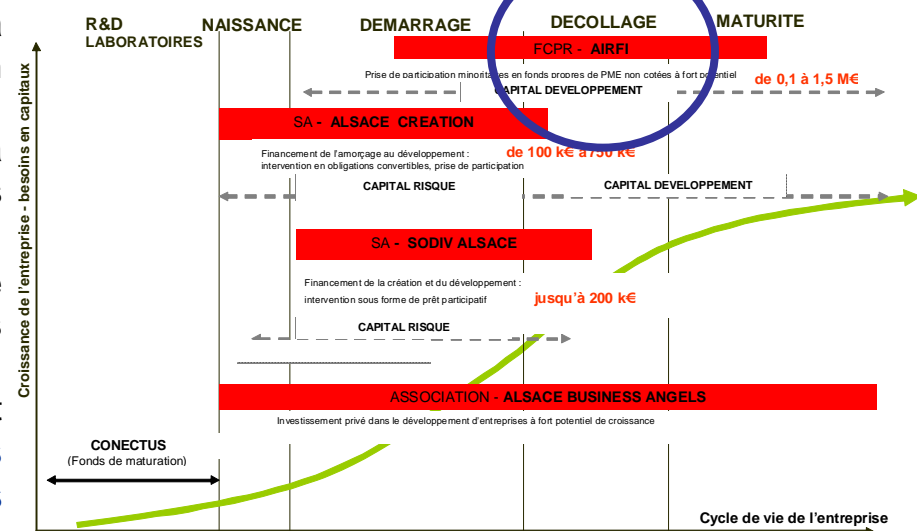
Alsace Création intervient selon les principes et les méthodes du capital risque :

- en s'associant de manière minoritaire au capital des sociétés exerçant leur activité en Alsace, **pour des montants compris entre 100.000 € et 750.000 €**;
- en recherchant à terme une solution de "sortie" à la fois rémunératrice et compatible avec les attentes et les moyens des entreprises concernées ;
- en s'impliquant dans un partenariat étroit avec l'entreprise qui reste cependant, en toutes circonstances, le seul responsable de la gestion de l'entreprise.

FCPR ALSACE INTER REGIO FONDS INVESTISSEMENT "AIRFI"

■ **AIRFI est un Fonds Commun de Placements à Risque (FCPR)** créé en 2005 à l'initiative de la Région Alsace et de la Caisse des Dépôts Entreprises (CDCE), en partenariat avec la Caisse d'Épargne d'Alsace, la Banque Populaire d'Alsace et la Landesbank Saar, dans un souci de stimulation de l'activité économique régionale. **Doté de 13,8 M€**, le FCPR AIRFI est destiné à prendre des participations minoritaires en fonds propres dans des entreprises non cotées à fort potentiel, situées en Alsace, mais aussi dans un environnement plus large incluant l'espace tri-national dénommé **Regio (Alsace, le Pays de Bade et le Sud Palatinat en Allemagne, les quatre cantons du Nord Ouest en Suisse)**.

La chaîne du capital investissement en Alsace (outils régionaux)



Stratégie sectorielle :

AIRFI n'a pas de spécialisation sectorielle mais est orienté de fait sur les secteurs porteurs de la Région Alsace :

- environnement (éco-industries) et énergies propres (éco-énergies)
- innovation thérapeutiques / sciences de la vie (y compris agro-alimentaire)
- technologies de l'information et de la communication
- techniques de l'ingénieur (chimie, matériaux, optique...).

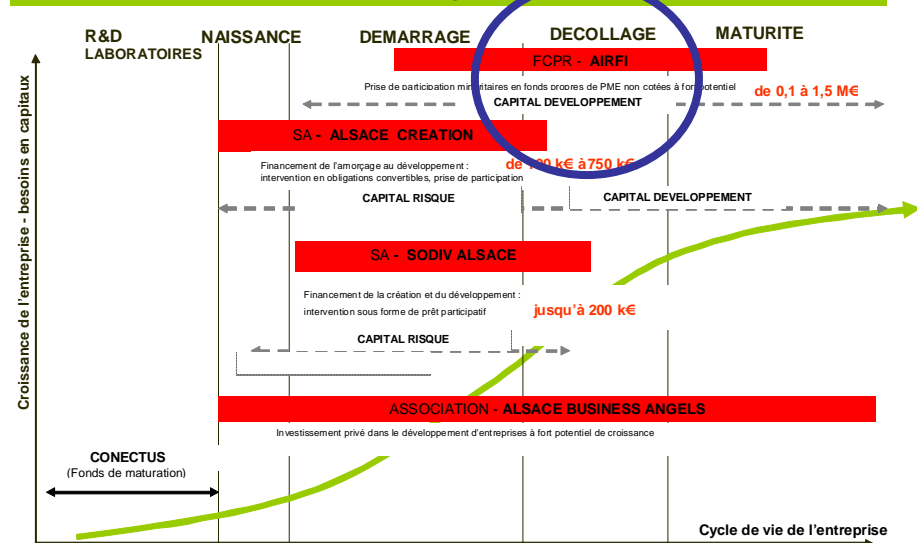
FCPR ALSACE INTER REGIO FONDS INVESTISSEMENT "AIRFI"

■ Profil des entreprises :

AIRFI s'adresse à des PME non cotées sur un marché réglementé, avec un positionnement assez large en terme de maturité et de typologie :

- entreprises à dimension technologique, à caractère innovant et/ou présentant un avantage concurrentiel avéré (capital risque),
- entreprises à caractère plus traditionnel mais à fort potentiel de croissance (capital développement),
- et de façon exceptionnelle, entreprises en phase d'amorçage.

La chaîne du capital investissement en Alsace (outils régionaux)



Caractéristiques des investissements : AIRFI intervient sous la forme de participations minoritaires au capital des entreprises, en co-investissement avec d'autres partenaires financiers ou stratégiques.

- Le montant unitaire des interventions d'AIRFI est généralement entre 300.000 € et 1 M€ par entreprise, selon les besoins en fonds propres des entreprises et le nombre d'investisseurs dans le tour de table.



PLATE-FORME DE FINANCEMENT

Les membres : CDC, Région Alsace, SODIV Alsace, Alsace Création, Alsace Amorçage, AIRFI Conseil, OSEO

Ses objectifs :

- **Détecter** : organiser de façon transversale l'échange entre divers organismes sur des dossiers susceptibles de bénéficier d'une intervention en fonds propres ;
- **Orienter** : les entreprises vers les outils existants afin qu'ils trouvent une réponse adéquate à leurs besoins ;
- **Suivre** : organiser un suivi des entreprises pour connaître leur devenir ;
- **Observer** : la plate-forme aura un rôle d'observatoire du financement des entreprises en matière de fonds propres en région Alsace.



Région Alsace

Direction du Développement Economique -

Carole Haury

1 place du wacken

BP 91006 - 67070 STRASBOURG

Tél. 03 88 15 66 72

e-mail : carole.haury@region-alsace.eu

SODIV Alsace

Gilbert Decker

12 allée Nathan Katz

68086 Mulhouse cedex

Tél. + 33 (0)3 89 57 83 50

Fax + 33 (0)3 89 55 13 28

e-mail : gdecker@sodiv.fr

www.sodiv.fr

Catherine Bringel

Boulevard Gonthier d'Andernach

Parc de l'Innovation d'Illkirch

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Tél : 06 76 40 96 83

e-mail : cbringel@sodiv.fr

Conectus Alsace : 0811 460 459

www.conectus.fr

SCR Alsace Création

Boulevard Gonthier d'Andernach

Parc de l'Innovation d'Illkirch

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Tél. 03 90 40 07 70 - Fax 03 90 40 07 77

e-mail ALSACE-CREATION@wanadoo.fr

AIRFI

Boulevard Gonthier d'Andernach

Parc de l'Innovation d'Illkirch

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Tél. 03 88 67 94 16

e-mail : arnaud.mora@airficonseil.com

Fonds Régional de Garantie Alsace

(OSEO) : 03.88.56.88.56

Fonds Régional de Garantie Alsace TPE

(SIAGI) : 03.88.18.93.67



DES SERVICES DE LA RÉGION PRÉSENTS SUR LE TERRAIN

Vos contacts de proximité :

■ Région Alsace - Agence Territoriale Sud Alsace

12 allée Nathan Katz - 68086 Mulhouse Cedex

- Pascal OULEVEY : 03.89.36.90.25 - pascal.oulevey@region-alsace.eu

- Magali RONDEPIERRE : 03.89.36.29.97 - magali.rondepierre@region-alsace.eu

■ Région Alsace - Agence Territoriale Centre Alsace

1 avenue de la Liberté - 67600 Sélestat

68 avenue de la République - 68000 Colmar

- Daniel KLEE : 03.88.58.41.12 - daniel.klee@region-alsace.eu

- Laurent BOITELLE : 03.89.29.11.68 - laurent.boitelle@region-alsace.eu

■ Région Alsace - Agence Territoriale de Strasbourg

26b avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

- Didier SCHOENACKER : 03.88.15.67.63 - didier.schoenacker@region-alsace.eu

- Gérald TREIL : 03.88.15.67.38 - gerald.treil@region-alsace.eu

■ Région Alsace - Équipe Territoriale Économie Formation Nord Alsace

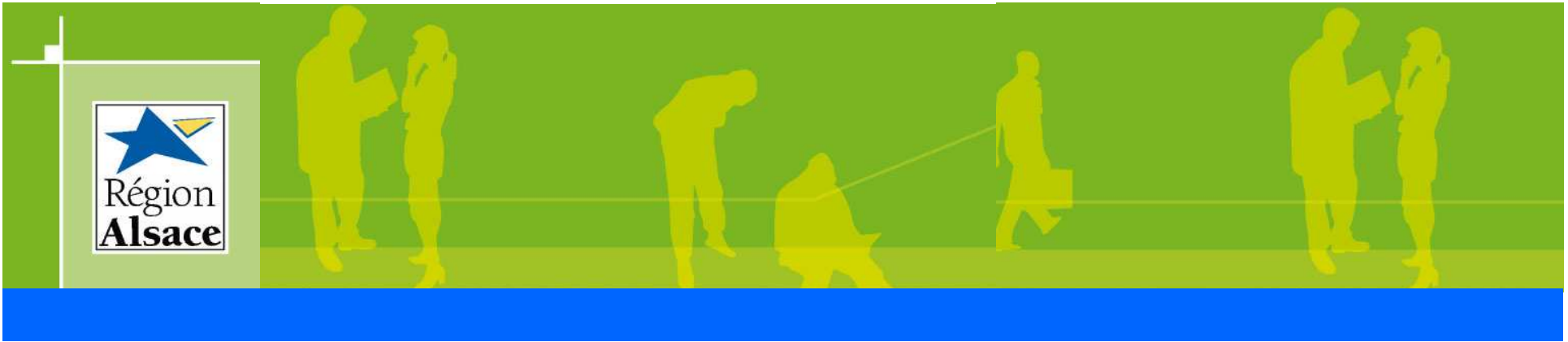
CAIRE - 84 route de Strasbourg - 67500 Haguenau

La Maison des Entrepreneurs - 31 rue de la Vedette - 67700 Saverne : 03.88.05.47.60

- Frédéric TERRIEN - frederic.terrien@region-alsace.eu

- Guy BASTIAN - guy.bastian@region-alsace.eu

- Sophie CRESCIOLI - sophie.crescioli@region-alsace.eu



MERCI POUR VOTRE ATTENTION